



# **Projet Pédagogique et de fonctionnement Maison des Jeunes de Saint-Rogatien**

## **Organisateur :**

Mairie de Saint-Rogatien  
Place de la Mairie  
17220 Saint-Rogatien

## **Lieu :**

Maison des Jeunes / Centre d'animations socio-culturelles  
19 rue de la Rochelle  
17220 Saint-Rogatien

## **Fonctionnement :**

La Maison des jeunes est une structure socio-éducative municipale implantée rue de la Rochelle à Saint-Rogatien.

C'est un Accueil Collectif de Mineurs déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour accueillir des jeunes de 11 à 18 ans et les stages multi activités pendant 5 semaines de vacances scolaires réservés aux 6-11 ans. (cf. Projet stages multi activités)

Elle est composée d'un rez de chaussée et d'un étage où les jeunes y ont libre accès.

Au rez de chaussée, les jeunes peuvent y trouver :

- Un espace cuisine, un baby-foot, un coin calme aménagé de petits canapés, un espace info-prévention et des jeux de société.

A l'étage :

- Des postes informatiques, les bureaux des animateurs, une console et une télé et un espace de travail.

## **Horaires d'ouverture :**

❑ Période scolaire :

- Le vendredi de 17h à 19h
- Mercredi de 14h à 18h
- Samedi sur projet et en fonction des animations proposées.

❑ Période de vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi de 14h à 18h

Horaires d'ouverture aux jeunes hors activités.

En effet, lors de sorties, de soirées ou d'activités spécifiques les horaires seront modulables.

## **Modalités d'accueil et d'inscription :**

La Maison des Jeunes est un accueil libre, ouvert aux jeunes de 11 à 18 ans.

Pour accéder à La Maison des jeunes, les jeunes devront s'acquitter des documents suivants :

- ❑ La fiche d'inscription complétée et signée
- ❑ La fiche sanitaire complétée et signée
- ❑ Le règlement intérieur signé par le représentant de l'équipe pédagogique, les parents et le jeune (Fonctionnement établi par l'équipe pédagogique et règles de vie établies par les jeunes)
- ❑ Le règlement des frais d'inscription pour l'année civile.

Les jeunes inscrits à la Maison des Jeunes ne sont pas tenus d'y venir régulièrement.

Ils sont libres dans leurs « allées et venues », avec un contrôle de la part de l'animateur sur demande des parents.

L'équipe d'animation sera responsable des jeunes dès leur entrée dans la structure ou en activité.

Elle est le garant du bon fonctionnement de ces temps afin d'instaurer un climat de respect et de confiance.

- Concernant les jeunes majeurs – pour éviter une rupture qui pourrait être mal vécue par eux – ils peuvent continuer à fréquenter la structure dans la mesure où ils respectent les consignes des encadrants et ne troublent pas le fonctionnement habituel de la Maison des Jeunes.

- Concernant les mineurs de 10 à 11 ans (CM2), en fonction de leur degré de maturité et des problématiques qu'ils rencontrent, une inscription pourra leur être proposée de façon exceptionnelle après un entretien préalable avec la famille.

### **Activités :**

En cas d'annulation d'une sortie ou activité par l'équipe pédagogique, les jeunes seront remboursés de leur participation. En cas d'annulation de la part des parents et/ou des jeunes, l'activité ou sortie ne sera pas remboursée sauf sur présentation de certificat médical.

Toute inscription est définitive lorsque celle-ci a été réglée.

## **Les objectifs pédagogiques :**

### **Favoriser l'autonomie des jeunes :**

- Les faire participer aux actions d'autofinancement afin de financer leurs activités et/ou séjours.
- Les rendre acteur de leurs loisirs.
- Instaurer des jours d'inscriptions aux activités et/ou séjours

### **Elargir l'horizon culturel et sportif des enfants :**

- Proposer différentes activités afin que le jeune découvre tout type d'activités.
- Proposer des thématiques à la semaine pour développer des activités et sports nouveaux.
- Faire appel à des intervenants extérieurs pour découvrir des nouvelles activités.
- Favoriser les rencontres avec d'autres structures.

### **Impliquer les familles :**

- Instaurer des temps conviviaux : rencontres en fin de séjour, soirées familles
- Les solliciter sur certaines activités : vélo, transport parental
- Veiller à les informer sur les activités, le matériel à fournir, les activités réalisées durant la semaine. (Rallye Citoyen, Raid Aventure)
- Proposer des soirées sur la question des ados.

### **Accompagner les jeunes sur leurs projets personnels et collectifs :**

- Faire de la Maison des Jeunes un lieu ressource pour leurs recherches : travail et accompagnement scolaire, rédaction CV et lettre de motivation, prise de rendez-vous.
- Adhérer à de nouveaux dispositifs : « DestiN'Action »

### **Développer l'écoute et la possibilité de s'exprimer :**

- Être à l'écoute de l'envie et/ou des préoccupations des jeunes.
- Proposer des projets permettant l'expression. (Projet Radio, Graff sur les transformateurs EDF de la commune, Rallye Citoyen)
- Adhérer à de nouveaux dispositifs : « Promeneur du net » action de prévention sur les réseaux sociaux.
- Mise à disposition d'un animateur sur des temps de prévention au collège : « FestiPrev », 13-18 questions de justice.

## **Moyens**

### **Moyens humains :**

Directrice / Animatrice : BOUDEAU Jennyfer (BAFA et BAFD) (PDN Jeunesse)

Directeur / Animatrice : GODMER Maëva (BPJEPS)

Animateur : MENARD Dylan (stagiaire CPJEPS)

Prestataires / Intervenant

### **Moyens Matériel :**

Les locaux :

- Une salle de musique
- Une salle polyvalente
- Une salle d'arts plastiques
- Une cour
- Un terrain multisports
- Une boîte à livres
- Un gymnase

Fournitures :

- Petit matériel de base : feutres, peinture, feuilles...
- Matériel sportif : cerceaux, plots, ballons...
- Salles : une salle de restauration et d'activité, une cour d'école et les structures municipales (gymnase, salle associative...)

Les outils Pédagogiques d'animation :

- Réseau des Francas et les malles.
- Organisation de sorties culturelles (proximité de La Rochelle)
- Organisation de nuitée à thème. (Séjours accessoires)
- Organisation de 2 séjours (Hiver et Eté)
- DVD Festi'Prev, expositions : 13-18 questions de justice / 9-13 ans moi jeune citoyen.

## **Critères et indicateurs d'évaluation :**

- La pertinence des objectifs.
- Le nombre d'enfants accueillis sur les stages.
- La satisfaction des enfants à travers les questionnaires de fin des stages.
- Les bilans pédagogiques rédigés par l'équipe.

### **Règlement 2022-2023**

#### **Maison des Jeunes de Saint-Rogatien**

##### **Les modalités d'accueil :**

1. La Maison des Jeunes est une structure municipale, c'est un accueil libre ouvert aux jeunes de 11 à 18 ans et ils ne sont pas tenus d'y venir régulièrement.
2. La Maison des Jeunes respecte la loi française concernant les conduites à risque.
3. Les jeunes sont libres dans leurs « allées et venues », avec un contrôle de la part de l'animateur sur demande des parents.
4. Les horaires d'arrivée et de départ seront enregistrés par l'intermédiaire de la Directrice sur Domino web.
5. L'équipe d'animation sera responsable des jeunes dès leur entrée dans la structure ou en activité.
6. Elle est garante du bon fonctionnement de ces temps afin d'instaurer un climat de respect et de confiance. Par respect, nous entendons le respect de l'autre, des lieux et du matériel.
7. L'équipe d'animation se doit d'être à l'écoute des jeunes et les respecter dans leur intégralité.
8. **Pour accéder à la Maison des jeunes et à ses activités, les jeunes devront s'acquitter des documents d'inscription et de la cotisation annuelle.**

##### **Les activités :**

1. En cas d'annulation d'une sortie ou activité par l'équipe pédagogique, les jeunes seront remboursés de leur participation.
2. **Pour participer aux activités, les jeunes devront s'inscrire aux jours d'inscriptions.**
3. **En dessous de 4 jeunes inscrits, l'activité sera annulée.**
4. En cas d'absence non justifiée (certificat médical) lors d'une animation, l'activité sera facturée aux familles.
5. Tous les retours d'activités se feront à la Maison des jeunes, sauf en cas de rentrées tardives ou d'activités exceptionnelles telles que les soirées à l'extérieur ou pendant le rallye citoyen.